



International Actuarial Association
Association Actuarielle Internationale

COMMUNIQUÉ

16 décembre 2020

L'AAI publie un document sur la divulgation des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) des régimes de retraite : Développer une pratique mondiale

L'Association Actuarielle Internationale (AAI) est heureuse d'annoncer la publication du document de travail intitulé *Divulgation des risques ESG des régimes de retraite : Développer une pratique mondiale*, préparé par les membres issus du Groupe de travail des ressources et de l'environnement de l'AAI et du Comité sur les pensions et les avantages sociaux.

Ce document résume les principales caractéristiques et tendances des communications sur les risques ESG des régimes de retraite dans le monde, qui sont à la disposition des organismes de réglementation, des membres et du public. Les risques ESG des régimes de retraite sont importants sur le plan du rendement des régimes à long terme et des avantages aux membres, et par rapport à des répercussions sociétales plus larges, et il s'agit d'un domaine qui se développe à un rythme rapide. D'après les renseignements recueillis au moyen d'un sondage mené dans 14 pays, le document examine la mesure dans laquelle la législation locale, le type, la taille et la structure des régimes de retraite, de même que les ressources disponibles, entre autres, influent sur les régimes de retraite qui participent aux communications ESG.

Le document met en évidence les questions et tendances importantes relatives aux communications ESG que les actuaires participant aux régimes de retraite, qu'ils soient administrateurs, gestionnaires, experts-conseils en placements ou conseillers en financement ou en gouvernance, devraient connaître, pour s'assurer que leurs clients ou leurs employeurs répondent aux défis en temps opportun. Il est également pertinent pour l'ensemble de la collectivité des régimes de retraite.

On trouvera ce document sur le site Web de l'AAI, à la rubrique [Publications/Papers](#).

Les auteurs organiseront un webinaire le 21 janvier 2021 à 7h00 AM (HNE) pour présenter ce document. Pour vous inscrire à ce webinaire, [cliquez ici](#).

Cette activité fait progresser la mission et les objectifs stratégiques de l'AAI, qui consistent à fournir aux principales institutions supranationales une expertise actuarielle sur des questions pertinentes dans des tribunes mondiales et à promouvoir l'avancement des connaissances et des compétences scientifiques de la profession actuarielle.

Pour en savoir davantage sur les travaux de l'AAI en la matière, adressez-vous au [Directeur des activités techniques](#), au Secrétariat de l'AAI.

L'Association Actuarielle Internationale (AAI) est le regroupement international des associations professionnelles d'actuaires et comporte plusieurs sections spécialisées selon les intérêts individuels des actuaires. Fondée en 1895, l'AAI existe pour promouvoir le développement d'une profession reconnue mondialement comme possédant les compétences techniques et la fiabilité nécessaires pour bien servir l'intérêt public. L'AAI comprend 73 associations Membres Titulaires, représentant 98 pourcent de tous les actuaires pleinement qualifiés dans le monde, et 29 associations Membres Associés.

International Actuarial Association | Association Actuarielle Internationale

99 Metcalfe Suite 1203 Ottawa, ON K1P 6L7 Canada

Tel: 1-613-236-0886 | Fax: 1-613-236-1386

secretariat@actuaries.org | www.actuaries.org



